

Fauchage des routes communales



Les travaux de fauchage des accotements (passe de sécurité) se feront sur les voies communales entre le 2 et le 24 mai.

Pour éviter tout désagrément lors du passage de l'épareuse, notamment sur les compteurs d'eau ou sur les autres installations spécifiques et privées, il est fortement conseillé à chaque propriétaire d'installer des piquets d'un mètre de hauteur visibles afin de les signaler.